Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	27-3026-5	**Numéro de version:**	5.00
Date de révision:	04/12/2025	**Annule et remplace la version du :**	24/09/2025

Numéro de version Transport:

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Scotchcast™ 1402 FR A/B

Numéros d'identification de produit

KE-2351-0889-8	KE-2351-0890-6	KE-2351-0911-0	KE-2351-0912-8	KE-2351-1422-7
KE-2351-1423-5	KE-2351-1424-3	KE-2351-1425-0	KE-2351-1426-8	KE-2351-1427-6
KE-2351-1536-4	KE-2351-1537-2	KE-2351-1538-0	KE-2351-1539-8	KE-2351-1866-5
KE-2351-1867-3	KE-2351-1868-1	KE-2351-2036-4	KE-2351-2037-2	KE-2351-2038-0
KE-2351-2039-8	UU-0052-6386-6	UU-0052-6387-4	UU-0080-7702-4	UU-0080-7705-7
UU-0080-7707-3	UU-0080-7709-9			

7000092515	7000092516	7000092579	7000092580	7000092581
7000092576	7000092578	7000092577	7000092589	7000092590
7000092591	7000092592	7000092522	7000092523	7000092611
7000092613	7000092644	7000092643	7000092612	7000092642
7000092645	7100108801	7100107814	7100107828	7100107830
7100107829	7100107882			

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Câble résine

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone:	044 724 90 90
E-mail:	innovation.ch@mmm.com
Site internet	www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants , emballés

indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les réferences des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:

27-1960-7, 27-1942-5

Information de transport

Reportez-vous à la section 14 des composants du kit pour les informations de transport

ETIQUETTE DU KIT

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:
Toxicité aigüe, CAtégorie 4 - Acute tox. 4; H332
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334
Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Cancérogène catégorie 2 - H351

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 - Repr. 2; H361d
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes

Contient:
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle, époxydés; Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine; Acides gras de tallöl, composés avec oléylamine; Isocyanate de polyméthylène polyphénylène; Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate.

MENTIONS DE DANGER:

H332	Nocif par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P280E	Porter des gants de protection.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Consulter la fiche de données de sécurité pour connaître les pourcentages inconnus des composants (www.3M.com/msds)

Raison de la révision:
Etiquettage Kit: CLP % inconnu - L'information a été ajoutée.
Kit : numéros des FDS composant le kit - L'information a été modifiée.
Étiquette: Ingrédients CLP - composants du kit - L'information a été modifiée.
Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	27-1942-5	**Numéro de version:**	3.00
Date de révision:	24/10/2025	**Annule et remplace la version du :**	23/09/2025

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Scotchcast™ 1402 FR (Partie A)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Electrique

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone:	044 724 90 90
E-mail:	innovation.ch@mmm.com
Site internet	www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 - Repr. 2; H361d

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
ATTENTION.

Symboles :
SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate		945-730-9	5 - 10

MENTIONS DE DANGER:

H361d	Susceptible de nuire au foetus.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P280E	Porter des gants de protection.

AUTRES INFORMATIONS:

Dangers supplémentaires (statements):

EUH208	Contient Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle, époxydés. | Acides gras de tallöl, composés avec oléylamine. | Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine. Peut produire une réaction allergique.

93% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Contient 93% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

Ingrédients non dangereux	Confidentiel	80 - 100	Substance non classée comme dangereuse
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	(N° CE) 945-730-9	5 - 10	Repr. 2, H361d Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox.aquatique chronique 3, H412
Propylidynetriméthanol	(N° CAS) 77-99-6 (N° CE) 201-074-9	< 3	Repr. 2, H361df
Phosphate de triéthyle	(N° CAS) 78-40-0 (N° CE) 201-114-5	< 3	Tox. aigüe 4, H302 Irr. des yeux 2, H319
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle, époxydés	(N° CAS) 158318-67-3	< 1	Skin Sens. 1B, H317
Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine	(N° CAS) 147900-93-4	< 1	Tox. aquatique chronique 2, H411 Tox. aigüe 4, H302 Sens. cutanée 1, H317
Acides gras de tallöl, composés avec oléylamine	(N° CAS) 85711-55-3 (N° CE) 288-315-1	< 0,1	Lésions oculaires 1, H318 Sens. de la peau 1A, H317

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.
Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
En cas d'exposition, rincer les yeux à grande eau. Retirez les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuez à rincer. Si des signes/symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Consulter les précautions d'autres sections. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Conserver le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Stocker à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Aucune valeur limite d'exposition n'existe pour les ingrédients listés en section 3 de cette FDS.

Valeurs limites biologiques
Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Les enceintes de polymérisation doivent être munies de ventilation extractive vers l'extérieur, ou vers un équipement adapté pour le contrôle des émissions.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:
Aucun requis.

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Porter une protection respiratoire si la ventilation est insuffisante pour éviter une surexposition.
Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Appareil de protection respiratoire demi-masque ou à masque complet à épuration d'air adapté aux vapeurs organiques et aux particules, y compris les brouillards d'hydrocarbures

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 : Filtre types A & P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Couleur	beige clair
Odeur	Odeur caractéristique
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	*Pas de données de tests disponibles.*
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Point d'éclair:	*Pas de données de tests disponibles.*
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange réagit avec l'eau*
Viscosité cinématique	4 375 - 5 000 mm²/s
Hydrosolubilité	miscible [*Conditions:*Partiellement]
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité	1,56 - 1,6 g/cm3 [@ 22 °C]
Densité relative	1,56 - 1,6 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	*Pas de données de tests disponibles.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Pas de données de tests disponibles.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur.
Eviter de polymériser de grandes quantités de produit, afin de prévenir une réaction prématurée (exithermique) avec production de chaleur intense et de fumées.

10.5 Matériaux à éviter:
Eau
Accélérateurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge.

Contact avec la peau:
Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:
Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement
Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour

ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	Ingestion	Rat	LD50 > 6 050 mg/kg
Phosphate de triéthyle	Cutané	Cochon d'Inde	LD50 > 21 400 mg/kg
Phosphate de triéthyle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 8,8 mg/l
Phosphate de triéthyle	Ingestion	Rat	LD50 1 131 mg/kg
Propylidynetriméthanol	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Propylidynetriméthanol	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle, époxydés	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine	Ingestion	Rat	LD50 > 1 570 mg/kg
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle, époxydés	Ingestion	Composants similaires	LD50 > 2 000 mg/kg
Acides gras de tallöl, composés avec oléylamine	Cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Acides gras de tallöl, composés avec oléylamine	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	Lapin	Aucune irritation significative
Phosphate de triéthyle	Lapin	Aucune irritation significative
Propylidynetriméthanol	Lapin	Aucune irritation significative
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle, époxydés	Rat	Irritation minimale.
Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine	Données in Vitro	Aucune irritation significative
Acides gras de tallöl, composés avec oléylamine	Données in Vitro	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	Lapin	Aucune irritation significative
Phosphate de triéthyle	Lapin	Irritant sévère
Propylidynetriméthanol	Lapin	Aucune irritation significative
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle, époxydés	Données in Vitro	Aucune irritation significative
Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine	Lapin	Moyennement irritant
Acides gras de tallöl, composés avec oléylamine	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	Souris	Non-classifié
Phosphate de triéthyle	Souris	Non-classifié
Propylidynetriméthanol	Souris	Non-classifié
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle, époxydés	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine	Souris	Sensibilisant
Acides gras de tallöl, composés avec oléylamine	Souris	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	In vivo	Non mutagène
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Propylidynetriméthanol	In vitro	Non mutagène
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle, époxydés	In vitro	Non mutagène
Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine	In vitro	Non mutagène
Acides gras de tallöl, composés avec oléylamine	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 60 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 60 mg/kg/jour	45 jours
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 77 mg/kg/jour	1 génération
Propylidynetriméthanol	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 2200 ppm dans l'eau potable	2 génération
Propylidynetriméthanol	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 2200	2 génération

				ppm dans l'eau potable	
Propylidynetriméthanol	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	LOAEL 740 ppm dans l'eau potable	2 génération
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle, époxydés	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 75 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 75 mg/kg/jour	5 semaines
Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 75 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Phosphate de triéthyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	Ingestion	Système endocrine | tractus gastro-intestinal | système hématopoïétique | Foie | système immunitaire | Système nerveux | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	45 jours
Propylidynetriméthanol	Inhalation	Coeur | tractus gastro-intestinal | système hématopoïétique | Foie | système immunitaire | Rénale et / ou de la vessie | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,02 mg/l	15 jours
Propylidynetriméthanol	Inhalation	Système endocrine	Non-classifié		NOAEL 0,02 mg/l	15 jours
Propylidynetriméthanol	Ingestion	système hématopoïétique | Foie | Rénale et / ou de la vessie | Coeur | la peau | Système endocrine | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système immunitaire | muscles | Système nerveux | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 667 mg/kg/jour	90 jours
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle, époxydés	Ingestion	Coeur | la peau | Système endocrine | tractus gastro-	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours

		intestinal | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système hématopoïétique | Foie | système immunitaire | muscles | Système nerveux | des yeux | Rénale et / ou de la vessie | Système respiratoire | système vasculaire				
Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine	Ingestion	tractus gastro-intestinal | système immunitaire | Coeur | la peau | Système endocrine | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système hématopoïétique | Foie | muscles | Système nerveux | des yeux | Rénale et / ou de la vessie | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 75 mg/kg/jour	5 semaines

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	945-730-9	Medaka	Composant analogue	96 heures	LC50	1,3 mg/l

Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	945-730-9	Puce d'eau	Composant analogue	24 heures	EC50	3,7 mg/l
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	945-730-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	0,55 mg/l
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	945-730-9	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	EC50	0,12 mg/l
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	945-730-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,11 mg/l
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	945-730-9	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	>10 000 mg/l
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Boue activée	Expérimental	5 heures	EC50	5 000 mg/l
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Bactéries	Expérimental	30 minutes	EC10	2 985 mg/l
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EbC50	900 mg/l
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	350 mg/l
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	31,6 mg/l
Propylidynetriméthanol	77-99-6	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l

Propylidynetriméthanol	77-99-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EbC50	>1 000 mg/l
Propylidynetriméthanol	77-99-6	Invertébré	Expérimental	96 heures	LC50	5 250 mg/l
Propylidynetriméthanol	77-99-6	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	>1 000 mg/l
Propylidynetriméthanol	77-99-6	Sheepshead Minnow	Expérimental	96 heures	LC50	14 400 mg/l
Propylidynetriméthanol	77-99-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	13 000 mg/l
Propylidynetriméthanol	77-99-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	>1 000 mg/l
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle, époxydés	158318-67-3	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine	147900-93-4	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine	147900-93-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EL50	8 mg/l
Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine	147900-93-4	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LL50	>100 mg/l
Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine	147900-93-4	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EL50	>100 mg/l
Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine	147900-93-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEL	0,3 mg/l
Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine	147900-93-4	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEL	100 mg/l
Acides gras de tallöl, composés avec oléylamine	85711-55-3	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	945-730-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	75 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	97 % Suppression de carbone organique dissous COD	835.3200 Zhan-Wellens
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OCDE 301C

Phosphate de triéthyle	78-40-0	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	>1 Années (t 1/2)	EC C.7 Hydrolyse à pH
Propylidynetriméthanol	77-99-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	6 % Suppression de carbone organique dissous COD	
Propylidynetriméthanol	77-99-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	100 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test OCDE 302B Zahn-Wellens/EVPA
Propylidynetriméthanol	77-99-6	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	>1 Années (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle, époxydés	158318-67-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine	147900-93-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	27 % en volume	OECD 301F - Manometric Respiro
Acides gras de tallöl, composés avec oléylamine	85711-55-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	945-730-9	Expérimental BCF - Poisson	4 jours	Facteur de bioaccumulation	≥100	OECD305-Bioconcentration
Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	945-730-9	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.51	
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	<1.3	OECD305-Bioconcentration
Propylidynetriméthanol	77-99-6	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	16.2	OECD305-Bioconcentration
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle, époxydés	158318-67-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Composés d'acides gras en C18 insaturés, trimères avec oleylamine	147900-93-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Acides gras de tallöl, composés avec oléylamine	85711-55-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole

Masse réactionnelle de 3-méthylphényl diphényl phosphate, 4-méthylphényl diphényl phosphate, bis(3-méthylphényl) phényl phosphate, 3-méthylphényl 4-méthylphényl phényl phosphate et triphényl phosphate	945-730-9	Composant analogue Mobilité dans le sol	Koc	4 000 l/kg	Episuite™
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	30 l/kg	Episuite™
Propylidynetriméthanol	77-99-6	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	1,499 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 10	Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
20 01 28	Peintures, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H361df	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:
Section 02: Déclarations classification CLP - L'information a été supprimée.
CLP: Tableau ingrédient - L'information a été ajoutée.
Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été ajoutée.
Contient une déclaration pour des sensibilisants. - L'information a été ajoutée.
Section 2: Référence phrase H - L'information a été ajoutée.
Etiquette: Classification CLP - L'information a été ajoutée.
Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été ajoutée.
Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été ajoutée.
Etiquette: CLP mention de danger supplémentaire - L'information a été supprimée.
Etiquette: Graphique - L'information a été ajoutée.
Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été ajoutée.
Liste des sensibilisants. - L'information a été ajoutée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 4: Premiers soins après contact avec les yeux (Information) - L'information a été modifiée.
Section 4: Premiers soins après inhalation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 4: Premiers soins après contact avec la peau (Information) - L'information a été modifiée.
Section 5: Produits de combustion dangereux (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel (Information personnelle) - L'information a été modifiée.
Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 8: Contrôles techniques appropriées (Information) - L'information a été modifiée.
Valeurs limites biologiques : Description - L'information a été supprimée.
Section 8: Table des Valeurs Limites Biologiques - L'information a été supprimée.
Section 8: BLV - L'information a été ajoutée.
Section 8 : Information sur la protection des yeux - L'information a été ajoutée.
Section 8 : Protection des yeux / du visage - L'information a été supprimée.
Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été ajoutée.
Description de légende - L'information a été supprimée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition : - L'information a été supprimée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :

- L'information a été modifiée.
OEL Reg Agency Desc - L'information a été supprimée.
Section 08 : Protection individuelle - Déclaration relative au tablier - L'information a été ajoutée.
Section 8: Protection individuelle - des yeux (Information) - L'information a été supprimée.
Section 8: Protection personelle - La peau/ La main (Information) - L'information a été modifiée.
Section 8 : Protection respiratoire - recommendations - L'information a été modifiée.
Section 8: Protection de la peau - gants recommandés - L'information a été ajoutée.
STEL - L'information a été supprimée.
Section 8: VLEP key - L'information a été supprimée.
Section 9: Point d'ébullition (Information) - L'information a été modifiée.
Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.
Section 9: Point d'éclair (information) - L'information a été modifiée.
Section 9: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été modifiée.
Section 9: Odeur - L'information a été modifiée.
Section 9: Densité relative - L'information a été modifiée.
Section 9: Solubilité dans l'eau (Texte) - L'information a été ajoutée.
Section 9: Valeur de la solubilité dans l'eau - L'information a été supprimée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été supprimée.
Section 11: Cancérogénicité texte - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - les yeux (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - Ingestion (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Rubrique 11: Effets sur la reproduction /le développement - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été supprimée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch

Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	27-1960-7	**Numéro de version:**	6.00
Date de révision:	13/03/2025	**Annule et remplace la version du :**	28/08/2024

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M (TM) Scotchcast (TM) 1402 FR Partie B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Electrique

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone:	044 724 90 90
E-mail:	innovation.ch@mmm.com
Site internet	www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Toxicité aigüe, CAtégorie 4 - Acute tox. 4; H332
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334
Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Cancérogène catégorie 2 - H351

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9		<= 100

MENTIONS DE DANGER:

H332	Nocif par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P280K	Porter des gants de protection et un équipement de protection respiratoire.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 .Autres dangers

Inconnu
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	(N° CAS) 9016-87-9	<= 100	Tox. aigüe 4, H332 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	(N° CAS) 9016-87-9	(C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319 (C >= 0.1%) Sens. resp. 1, H334 (C >= 5%) STOT SE 3, H335

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

3.2. Mélanges
Ne s'applique pas.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge). Réaction allergique respiratoire (difficulté à respirer, respiration sifflante, toux et oppression thoracique). Nocif par inhalation. Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Cyanure d'hydrogène	Pendant la combustion.
Oxydes d'azote.	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Verser une solution décontaminante pour les isocyanates (90% eau, 8% ammoniaque concentré et 2% de détergent)et laisser réagir pendant 10 minutes, ou verser de l'eau et laisser réagir pendant plus de 30 minutes. Couvrir avec un matériau absorbant. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu.

Mettre dans un récipient homologué pour le transport par les Autorités compétentes, mais ne pas sceller le récipient pendant 48 heures pour éviter une augmentation de la pression. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Protéger du rayonnement solaire Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des amines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Isocyanates	9016-87-9	VME Suisse	VLEP (NCO total)(8 heures) : 0.02 mg/m3; VLEP (as NCO)(8 heures) : 0.02 mg/m3; VLCT (NCO total)(15 minutes) : 0.02 mg/m3; VLCT(NCO)(15 minutes) : 0.02 mg/m3.	Sensibilisateur

VME Suisse : Valeurs limites d’exposition aux postes de travail.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Valeurs limites biologiques
Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est

pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés.
Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Caoutchouc butyle	0.5	=> 8 heures
Néoprène	0.5	=> 8 heures
Caoutchouc nitrile.	0.35	=> 8 heures
Caoutchouc naturel	0.5	=> 8 heures
Chlorure de polyvinyle.	0.5	=> 8 heures

Les données sur les gants sont fondées sur la substance qui conduit à la toxicité cutanée et les conditions présentes au moment du test. Le temps de pénétration peut être altéré quand le gant est soumis à des conditions d'utilisation où un stress supplémentaire est imposé au gant.

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier en caoutchouc butyle
Tablier en Néoprène.
Tablier en Nitrile
Tablier en PVC

Protection respiratoire:

Lors du chauffage: Utiliser un appareil respiratoire avec adduction d'air s'il y a un risque de sur-exposition dans le cas d'un rejet incontrôlé ou si les niveaux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances où les systèmes respiratoires purificateurs ne procurent pas une protection adéquate.
Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136 : Filtre type A

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Couleur	Marron
Odeur	Terreuse, Moisi
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	>=150 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Point d'éclair:	150 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	113 mm²/s
Hydrosolubilité	Nulle
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité	1,2 - 1,24 g/ml
Densité relative	1,2 - 1,24 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	*Pas de données de tests disponibles.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Pas de données de tests disponibles.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Eviter de polymériser de grandes quantités de produit, afin de prévenir une réaction prématurée (exithermique) avec

production de chaleur intense et de fumées.
Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:
Accélérateurs.
Eau
Bases fortes
Acides forts
Réactions avec les métaux en poudre à partir de 370°C
La réaction avec l'eau, les alcools et les amines n'est pas dangereuse si l'on peut éviter l'augmentation de pression interne dans le récipient, en prévoyant des ouvertures de celui-ci.
Amines
Alcools

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Sensibilisation respiratoire: les symptômes peuvent inclure difficultés respiratoires, respiration sifflante, oppression thoracique et arrêt respiratoire. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouflures, démangeaisons et desséchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:
Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:
Effets respiratoires : Les signes et les symtômes peuvent inclure toux, difficulté respiratoire, oppression de la poitrine, respiration asthmatique, augmentation du rythme cardiaque, cyanose (coloration bleue de la peau), crachats, modification des tests fonctionnels des poumons et/ou dépression respiratoire.

Information complémentaire:
Les personnes précédemment sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Classification officielle	Irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Classification officielle	Irritant sévère

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Souris	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Humain	Sensibilisant

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pendant l'organogenèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Classification officielle	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Isocyanate de polyméthylène	9016-87-9	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	Aucune observation de	>100 mg/l

polyphénylène					toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Puce d'eau	Composant analogue	24 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	>100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Composant analogue Biodégradation intrinsèque aquatique.	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OCDE 302C - MITI (II) modifié
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Composant analogue Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	20 heures (t 1/2)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Composant analogue BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	OECD305-Bioconcentration
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.51	

12.4. Mobilité dans le sol:
Pas de donnée de test disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09*	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
08 05 01*	Déchets d'isocyanates.
20 01 27*	Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	**Transport aérien (IATA)**	**Transport maritime (IMDG)**
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Carc. 2	Classification 3M Selon le règlement CE N° 1272/2008
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposés dans le cadre de leur travail uniquement si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a approuvé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): les femmes enceintes et les mères qui allaitent peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposées dans le cadre de leur travail uniquement s'il est constaté à partir d'une évaluation du risque effectuée par un expert que l'exposition ne peut provoquer aucun dommage à la mère et à l'enfant dans le contexte des activités et des mesures de protection prises.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:
La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient	Numéro CAS
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH
Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.

Raison de la révision:
Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel personal (Information) - L'information a été modifiée.
Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.
Section 8 : Protection des yeux / du visage - L'information a été modifiée.
Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été ajoutée.
Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été modifiée.
Section 8: Protection de la peau - vêtements de protection (information) - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch